

CONSEIL MUNICIPAL

Coteaux du Lizon

Procès-Verbal de la réunion du lundi 11 mars 2019 à 19 heures

PRESIDENCE : M. Alain WAILLE, Maire

PRESENTS : Mmes AIME, BACLET, BARONI, BIARC, CLABAUT, DURANDOT, KOLLY, MENTION, MEYNIER L.MEYNIER N, VINCENT et MM. AUGER, BLANC, DAVID, FREZIER, GRESSET, PANISSET PARIZOT, RADOUAN, SIMON et WAILLE B.

ABSENTS EXCUSES : Mme ORVAIN ; M.DACLIN ; MM LAMOURET et PESSE-GIROD qui donnent pouvoir respectivement à M. BLANC et à Mme AIME.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryse VINCENT.

1

ORDRE DU JOUR

Intervention de Raphaël PERRIN, président de la CCHJSC : point sur la fusion des intercommunalités

Les réunions de travail ont commencé entre les élus des 5 communautés de communes concernées. Fortement incitée par le Préfet, ce dernier expliquant que les subventions accordées sans cette restructuration demandée se feront de plus en plus rares et que sans choix pertinents, cohérents et structurants, cette fusion pour avoir accès aux financements correspondants est incontournable.

Cependant, ce territoire est fragile économiquement, proche de la Suisse et du Pays de Gex à fortes capacités financières. Trois cabinets d'étude ont été recrutés pour travailler sur cette fusion – sur un périmètre pertinent à délimiter, sur les compétences prises, sur les taux d'imposition à harmoniser – prenant en compte le fait que les compétences dans chaque communauté de communes ne sont pas exercées de la même façon et que la priorité à accorder est la neutralité des budgets communaux et du taux d'imposition des contribuables.

Quatre vingt neuf sièges pourraient composer cette nouvelle communauté de communes. Les conseillers municipaux seront informés en continu et leurs avis seront requis dans 3 mois environ pour une date de création de cette grande communauté au 1^{er} janvier 2020.

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du lundi 11 février 2019

Ce compte rendu est approuvé sans remarque et à l'unanimité.

2/ Comptes rendus de réunions

Le 18/02 : assemblée des maires :

A été présenté le programme LEADER européen qui explique la procédure à appliquer en cas de dépôt de dossier. Dans le cadre de la loi NOTRE, la compétence « assainissement » devait être dévolue à la Communauté de Communes et ce à compter du 1^{er} janvier 2020 ; M. le maire demande aux conseillers de s'opposer à ce transfert à cette date afin de se donner le temps de la réflexion et de repousser cette prise de compétence en 2026 après étude des éventuelles retombées. Il est décidé à l'unanimité de s'opposer à cette prise de compétence eu 1^{er} janvier 2020.

Le 14/02 et le 25/02 : réunions aménagement centres-bourgs :

Suite de ce projet

Le dossier AMI a été envoyé à la Région pour examen et suite à donner ; la région devrait donner réponse le 24 mai 2019.

Les habitants seront largement consultés, en effet, ce projet de réhabilitation du centre du bourg doté d'un budget prévisionnel très important verra l'image du village considérablement modifié. Sont concernés la place Voltaire, la place de la Mairie, la liaison des deux sites, le Grand Verger, la réhabilitation du bâtiment Bourbon, la traversée de Cuttura. Il est donc décidé d'associer les habitants dès maintenant à la construction du cahier des charges ; un appel à candidature sera lancé dans le prochain bulletin municipal avec lettre de motivation du demandeur ; à terme une quinzaine de volontaires pourraient être retenue.

Le compte administratif et le compte de gestion ont été approuvés ; le budget 2019 voté.

Dans le cadre du partenariat signé avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), une aide financière soutenant le projet de musicothérapie en crèche a été demandée. Sur cette structure, en février, la CAF a procédé à un contrôle des données financières 2017.

Les aménagements dans les logements du Pré Colas se font progressivement. Fin mars, la proposition d'intervention de Prodesa au bénéfice des locataires sera réexaminée.

Des débats ayant pour thème la santé mentale sont organisés fin mars sur Morez, St Claude, Lons et St Lupicin.

3/ Délibérations

3-1 délibération sur le compte administratif 2018 - commune de Coteaux du Lizon

BUDGET COMMUNAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		250 847.15		293 256.49		544 103.64
Opérations de l'exercice	1 834 230.35	2 261 094.29	1 083 839.05	425 479.87	2 918 069.40	2 686 574.16
TOTAUX	1 834 230.35	2 511 941.44	1 083 839.05	718 736.36	2 918 069.40	3 230 677.80
Résultats de clôture		677 711.09	- 365 102.69			312 608.40
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 834 230.35	2 511 941.44	1 083 839.05	718 736.36	2 918 069.40	3 230 677.80
RESULTATS DEFINITIFS						312 608.40

BUDGET annexe EAU/ASSAINISS.	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		77 580.24		95 855.67		173 435.91
Opérations de l'exercice	182 975.99	224 179.43	146 250.42	97 706.26	329 226.41	321 885.69
TOTAUX	182 975.99	301 759.67	146 250.42	193 561.93	306 660.41	495 321.60
Résultats de clôture		118 783.68		47 311.51		188 661.19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	182 975.99	301 789.70	146 250.42	193 561.93	306 660.41	495 321.60
RESULTATS DEFINITIFS						188 661.19

BUDGET annexe FORET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		59 258.16	8 843.29		8 843.29	59 258.16
Opérations de l'exercice	3 038.61	23 491.65	1 725.00	8 843.29	4 763.61	32 334.94
TOTAUX	3 038.61	82 749.81	10 568.29	8 843.29	13 606.90	91 593.10
Résultats de clôture		79 711.20				79 711.20
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 038.61	82 749.81	10 568.29	8 843.29	13 606.90	91 593.10
RESULTATS DEFINITIFS						77 986.20

BUDGET lotissement LA PALA	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	9 263.80			44 768.54	9 263.80	44 768.54
Opérations de l'exercice	-	0.00				
TOTAUX	9 263.80	0.00	0.00	44 768.54	9 263.80	44 768.54
Résultats de clôture	9 263.80			44 768.54		35 504.74
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	9 263.80	0.00	0.00	44 768.54	9 263.80	44 768.54
RESULTATS DEFINITIFS	-9 263.80			44 768.54		35 504.74

BUDGET annexe CCAS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	5 439.10	5439.10			5 439.10	5439.10
TOTAUX	5 439.10	5439.10			5 439.10	5439.10
Résultats de clôture	0.00	0.00			0.00	0.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 439.10	5439.10			5 439.10	5439.10
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	0.00			0.00	0.00

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3-2 Approbation des CDG budget général, assainissement, forêt, La Pala, CCAS exercice 18

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3-3 Renouvellement matériel EP vétuste SIDEC 5^{ème} tranche

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du service d'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant :

RVS – signataire Elum à Saint Lupicin– 5^{ème} tranche

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixtes d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC), dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 29 740.54 € TTC
SOLLICITE l'octroi d'une participation du SIDEC de 50% du montant aidé de l'opération soit 14 870.27 €
PREND ACTE que la part de la collectivité estimée à 14 870.27 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC à hauteur de 80% avant le commencement des travaux, le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération

AUTORISE le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10 % du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoin, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord.

S'ENGAGE en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10 %, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et, à ce titre, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet

DIT que la dépense sera inscrite à l'article 238 du budget principal.

4/ Informations et Questions diverses

- **Le marché de Pâques** : beaucoup de demandes de participation à satisfaire.
- **Le Patay** : M. Waille signale que la route menant au Patay est fortement dégradée après la période d'Hiver. De même pour la route menant Sur la Roche et à la Montagne.
- **Ecoles** : rencontre ce jeudi et discussion avec l'Inspecteur de l'Education Nationale.

5/ Dates à retenir

- Prochains conseils le lundi 25 mars à **18h30** (commission de finances), le lundi 08 avril à 20h pour le vote du budget.
- Visite en forêt terrasses de Buclans le samedi matin 04 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire clôt la séance à 22h30